

A l'occasion de son 40^{ème} anniversaire, le **Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Provence-Alpes-Côte d'Azur (SPPPI PACA)** organise deux journées d'échange auxquelles tous les SPPPI de France sont conviés. Après le **Forum Interspppi** réunissant 60 animateurs de SPPPI, **l'Assemblée plénière** rassemblera plus de 300 personnes au niveau régional et national pour l'un des temps forts de l'année 2012.

Forum Interspppi

Mercredi 24 octobre 2012, au Domaine du Petit Arbois, Aix-en-Provence

Assemblée plénière du SPPPI PACA – 40 ans

Jeudi 25 octobre 2012, à l'ENSOSP, Les Milles

⇒ LE PREMIER SPPPI DE FRANCE

Le SPPPI PACA, le plus ancien de France, est né en 1972 de la volonté des habitants et des pouvoirs publics de préserver le cadre de vie remarquable de la région, suite à l'essor industriel et économique de la zone de Fos-sur-Mer.

⇒ L'ORIGINALITE DU SPPPI PACA : SA GOUVERNANCE COLLEGIALE

Le SPPPI PACA a mis en place depuis 3 ans un mode de fonctionnement inédit en France. Volontairement sans présidence, il est dirigé par cinq instances collégiales (associations, collectivités, Etat, industriels et salariés) à l'image du Grenelle de l'Environnement et dispose, grâce à ses partenaires, de moyens qui lui sont propres.

⇒ DEUX JOURNEES D'ECHANGE POUR LES 40 ANS DU SPPPI PACA

✚ **Le Forum Interspppi**, le 24 octobre, de 10h à 17h

Il réunit tous les deux ans les animateurs de tous les SPPPI de France pour présenter leurs travaux et partager leurs expériences. Cette année c'est au tour du SPPPI PACA d'accueillir les 60 représentants venus de tout l'hexagone.

✚ **L'Assemblée plénière**, le 25 octobre, de 9h30 à 17h

300 invités, acteurs de tous horizons, sont attendus pour enrichir le débat sur l'articulation entre développement économique et protection de l'environnement dans la Région. Au cours de cette journée seront organisées deux tables rondes :

- « Dialogue & concertation : les clés de la réussite ? »
- « De nouveaux acteurs pour concilier développement industriel et environnement dans notre territoire ? »

Cette rencontre sera également l'occasion pour le SPPPI PACA de faire partager son bilan de 40 ans de concertation au service des questions d'environnement industriel et de présenter son nouveau mode de gouvernance, unique en France.

⇒ Programme complet sur le www.40ans-spppi-paca.org

⇒ LES PARTENAIRES DU SPPPI PACA

Associations : Action Environnement, Association de défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF), Association Patrimoine Côte Bleue, Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier de Marseille (CIQ), L'Étang nouveau, UFC Que choisir, Union Régionale Vie et Nature France Nature Environnement (URVN-FNE)...

Etat et Collectivités locales : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée et Corse, Agence Régionale de Santé (ARS PACA), Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (CPA), Conseil Régional PACA, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA), EDF, Syndicat d'Agglomération nouvelle Ouest Provence (SAN)...

Industries : Arkema, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP), Compagnie Pétrochimique de Berre (CPB), Geostock, Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), Union des Industries chimiques (UIC), Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM)...

Syndicats de salariés : CGT, CFDT...

⇒ Grâce à ses partenaires, le SPPPI PACA est indépendant dans son fonctionnement et ses actions.

⇒ CONTACT PRESSE

La Sud Compagnie – Marie de SAINT-SEINE

☎ 04 91 59 84 94 ✉ saint-seine@lasudcompagnie.com

LES SPPPI EN BREF

Il existe 15 Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles en France. Tous sont placés sous l'autorité du préfet et de la DREAL, à l'exception du SPPPI PACA qui dispose d'une gouvernance collégiale. Comme l'indique sa charte, « Le SPPPI a pour objectif de traiter des questions d'environnement industriel, [...] pouvant être facteurs de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels [...] ». Il favorise l'émergence des bonnes pratiques, notamment à travers l'organisation d'études, la mise en place de plans d'action et l'information de la population.